

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 22 novembre 2018

art. 16 Code Municipal : **35**  
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 30 novembre 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2018

qui ont pris part à la  
délibération **34**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général des  
Services

**OBJET**

**10**

**Projet d'avenant  
à la délégation du service  
public du cimetière –  
prise en compte des  
nouveaux espaces dans le  
périmètre de la délégation –  
règlement intérieur spécifique  
aux nouveaux espaces –  
travail et recueillement**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE,  
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,  
BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN,  
MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI,  
RODRIGUEZ, ASTIER, ISAAC-SIBILLE (pouvoir à  
Mme DUPUIS à partir du rapport n° 4), CAMINALE, TULOUP,  
LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET, VERDIER,  
REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. GILLET (pouvoir à  
Mme SARSELLI), NOUHËN (pouvoir à M. MOMIN), ASTRE  
(pouvoir à Mme MOUSSA), VILLARET (pouvoir à M. VINCENS-  
BOUGUEREAU), GRELARD (pouvoir à Mme GIORDANO),  
ALLES (pouvoir à Mme BOIRON), VALENTINO (pouvoir à  
Mme VERDIER),

Membres absents : Mme COATIVY

Monsieur BARRELLON, Adjoint au Maire, rappelle qu'à la suite d'une consultation initiée sous la forme d'une procédure simplifiée, conformément à l'article L 1411-12 du C.G.C.T. et par une délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé la désignation des Établissements BRUN-CELLA pour assurer les prestations relatives au service extérieur de pompes funèbres, à l'entretien et au gardiennage du cimetière communal sis 27, chemin de Montraÿ, pour une durée de trois (3) ans.

Dans le cadre du programme de mise en accessibilité et de réhabilitation des équipements du cimetière, la ville a entrepris, avec l'assistance du cabinet d'Architectes PUTZ sis 5 rue de la Mignonne 69009 LYON, la réhabilitation des espaces de travail du gestionnaire du cimetière et la création d'un espace de recueillement couvert pour le public.

Aujourd'hui, ces équipements sont achevés et il convient de les intégrer dans le périmètre de la délégation du service public confiée aux Établissements BRUN-CELLA et dans le règlement intérieur du cimetière.

Le conseil municipal est appelé, conformément au parallélisme des formes, à :

- APPROUVER le projet de règlement spécifique au nouvel espace de recueillement du cimetière qui sera annexé au règlement général du cimetière,
- APPROUVER le projet d'avenant formalisant la prise en compte des nouveaux équipements (l'espace de recueillement couvert dédié au public et l'espace de travail du délégataire) dans le périmètre de la délégation de service public du cimetière confiée aux Établissements BRUN-CELLA et dans le règlement intérieur du cimetière,
- AUTORISER Madame le Maire à signer cet avenant modificatif avec le délégataire, précision faite que ces modifications sont sans incidence financière.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de règlement spécifique au nouvel espace de recueillement du cimetière qui sera annexé au règlement général du cimetière tel que décrit ci-dessus,

- APPROUVE le projet d'avenant formalisant la prise en compte des nouveaux équipements (l'espace de recueillement couvert dédié au public et l'espace de travail du délégataire) dans le périmètre de la délégation de service public du cimetière confiée aux Établissements BRUN-CELLA et dans le règlement intérieur du cimetière,

- AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant modificatif avec le délégataire, précision faite que ces modifications sont sans incidence financière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : - avenant  
- règlement intérieur

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI